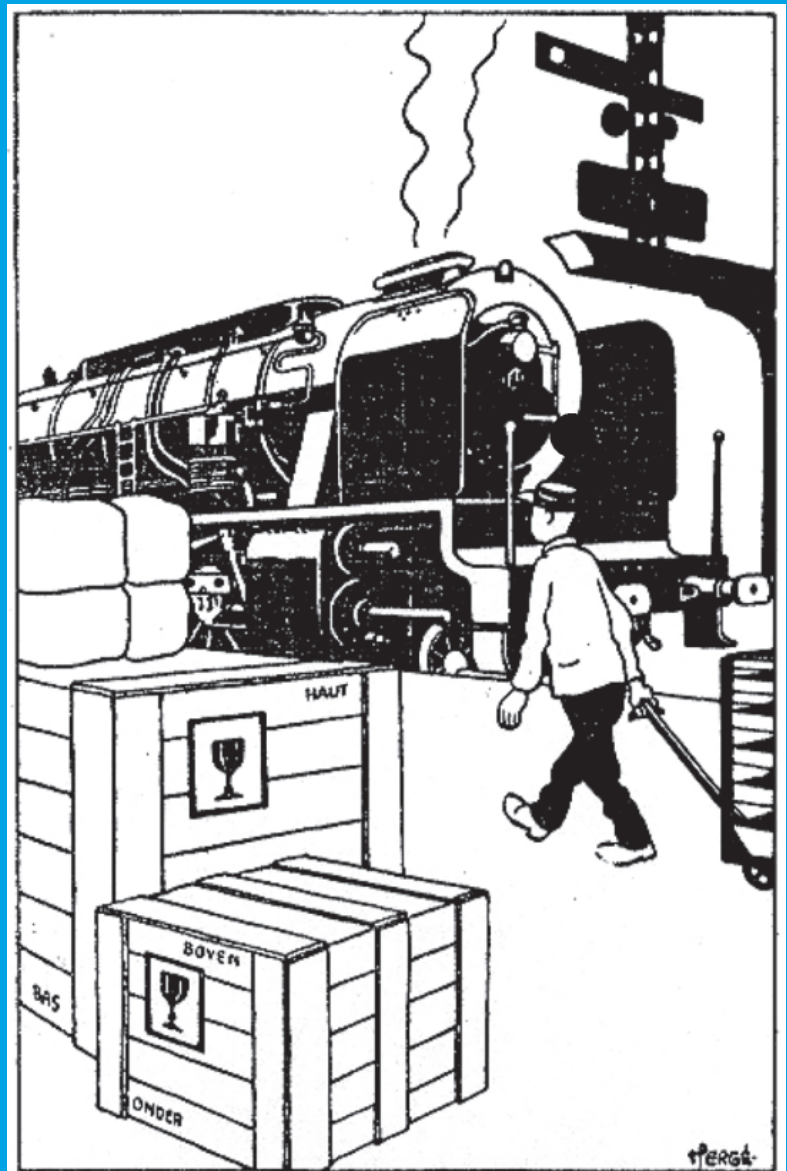


HORS ÀLBUM

NÚMERO 1 - ANY 1 - FEBRER 2022



S.N.C.B.

1935. Hergé rep l'encàrrec d'il·lustrar una guia sobre el transport de mercaderies per a la companyia estatal dels ferrocarrils belgues, la SNCB.

La Societat Nacional dels Ferrocarrils Belgues (SNCB) fou creada el 1926 per l'estat belga en voler integrar totes les companyies privades i les línies de l'estat de Bèlgica. En cerca de diners al trenc d'alba de la gran crisi econòmica del 1929, l'estat va privatitzar-la el 1927. Després de la segona guerra mundial, l'estat belga en va tornar a comprar totes les accions i el 1958 totes les línies van ser nacionals.

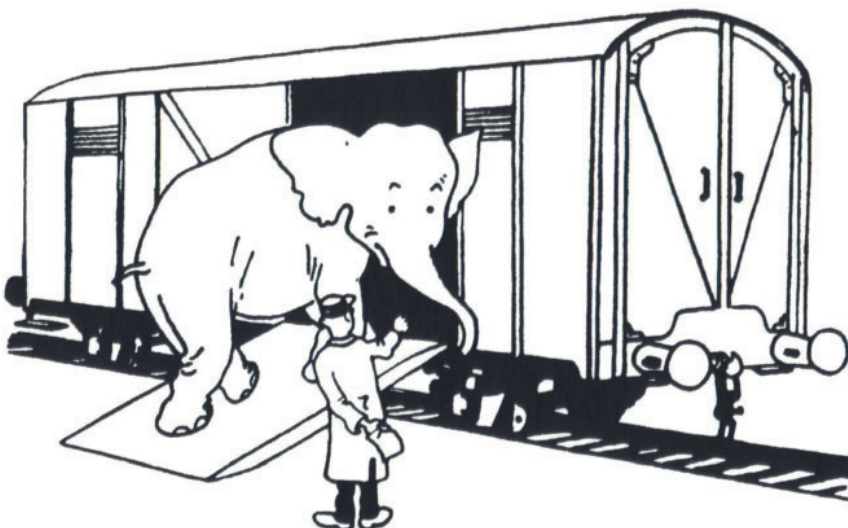
Georges Remi no és només nino-taire. També fa incursions en publicitat, i durant una època pensa que aquesta serà la manera prin-

cipal de guanyar-se les garrofes. El 3 de gener de 1934 funda l'Atelier Hergé per fer treballs publicitaris. "L'Atelier Hergé tindrà el plaer de crear la marca, el catàleg, el cartell que l'ajudarà a llançar o ampliar la seva empresa", diu la propaganda de l'empresa d'Hergé. Molt aviat el negoci creix força, i Geroges Remi s'associa amb Adrien Jacquemotte i José de Launoit, lloguen despatxos al carrer Rouoee, 9 i instal·len la seva petita empresa. Creada el 3 de gener de 1934 per un període de tres anys, aquesta societat es dirà Atelier Hergé. Cadascun dels socis hi aporta 1.000 francs de capital. No produeix més que feines

publicitàries. Hergé conserva la possibilitat de signar amb el seu nom els seus dibuixos a la premsa, sense la menció de l'Atelier. A canvi, els dos socis obtenen una clàusula que diu "Si, abans de finalitzar el contracte, i en cas de força major, el senyor Remi abandona la societat, aquesta continuarà amb els altres dos associats sota el nom d'Atelier Hergé".

Sis mesos després, la societat està en liquidació perquè els socis s'han barallat. Però Georges conserva el títol d'Atelier Hergé. Cal respectar i atendre un munt de comandes pendents. Hergé seguirà amb el seu Atelier fins que les obligacions derivades dels seus personatges de còmic faran que abandoni definitivament el camp publicitari.

Aquest fulletó es va reeditar en facsímil l'any 2010, amb una tirada de 2010 exemplars. Encara es pot trobar a un preu assequible per internet. Els pocs originals del 1935 que es troben a la xarxa ultrapassen els 1.000 €.



Matériel « ad hoc ».

DISTRIBUTION GRATUITE

POUR LA PUBLICITÉ

dans les gares :

PUBLIFER — rue de la Tribune, 6,
Bruxelles, — téléphone : 17.69.85.

dans les voitures

de la Société nationale des Chemins
de fer belges :

BURCAP — Avenue Rogier, 86,
Bruxelles — Téléphone : 15.69.00.

dans l'indicateur
des horaires des
trains de voyageurs :

**SOCIÉTÉ NATIONALE DES
CHEMINS DE FER BELGES**
(Bureau de la Publicité) — rue de
Louvain, 17, à Bruxelles - tél. 12.30.50.

Hélio S.A.R., place de la Vaillance, 18
ANDERLECHT - BRUXELLES
Administrateur-Directeur : O. BOUTE

IMPRIME EN BELGIQUE — 1935

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES



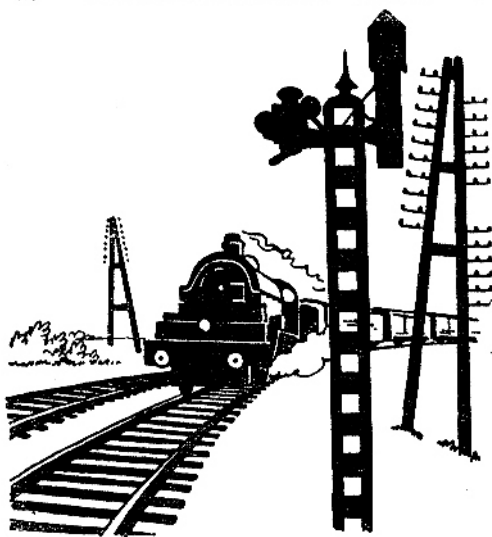
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

AU SUJET DU
**TRANSPORT
DES
MARCHANDISES**

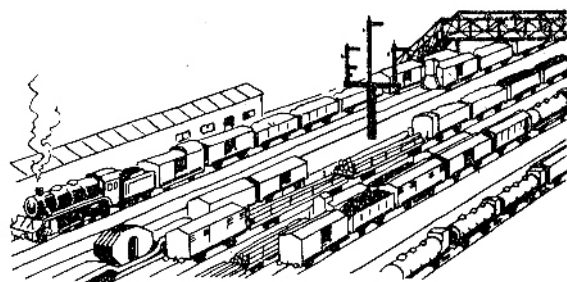
exemplaire N°

SOMMAIRE

	Pages
TRANSPORT DES MARCHANDISES	1
Facilité	2
Rapidité	7
Bon marché	9
TARIFICATION	
A. — Service Intérieur	10
I. — Tarif exprès	11
II. — Tarif de grande vitesse	13
Tarifs dits « de porte à porte »	13
Tarif réduit en faveur des colis agricoles	14
III. — Tarif de petite vitesse	15
a) pour charges incomplètes	15
b) pour charges complètes	16
IV. — Tarif 4 (valeurs, etc.)	17
V. — Tarif 5 (équipages, etc.)	18
VI. — Tarif 6 (animaux vivants)	18
VII. — Quelques services spéciaux	19
a) prise et remise à domicile	19
b) colis postaux à l'intérieur de la Belgique	23
Tarif réduit en faveur des colis de poisson frais	24
c) containers	26
B. — Services internationaux	30



1.300 trains de marchandises circulent journellement sur le réseau de la Société Nationale des chemins de fer belges.



La Société Nationale dessert, au moins une fois par jour, ses 1.200 stations ouvertes au service des marchandises. Elle dispose, à cet effet, de 110.000 wagons et de 2.200 locomotives.

TRANSPORT DES MARCHANDISES

Depuis 1926, l'exploitation du réseau ferré de l'Etat est confiée à la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, dont le siège social est situé rue de Louvain, 17, à Bruxelles.

Consciente du rôle primordial que le rail doit continuer à remplir dans l'économie du pays, la Société Nationale ne cesse d'améliorer les conditions d'exploitation du réseau.

En matière de transport de marchandises, les améliorations réalisées lui permettent d'offrir à sa clientèle le maximum d'avantages au triple point de vue de la facilité, de la rapidité et du bon marché.



© Hergé/Moulinart 2010

Tous droits réservés - Imprimé en Belgique par Hayez - Dépot légal septembre 2010 - ISBN 978-2-87424-215-1

www.tintin.com

Droits de reproduction, traduction et adaptation réservés pour tous pays
Toute reproduction, même partielle de cet ouvrage, est interdite.
Reproduction, translation and adaptation rights reserved for all countries.
Any reproduction even partly of this work is forbidden.

www.museeherge.com



FACILITÉ

RENSEIGNEMENTS. — Des agences commerciales chargées de documenter le public sur toutes les particularités du trafic des marchandises ont été installées à :

<i>Siège de l'agence</i>	<i>Agent</i>	<i>Adresse</i>
Anvers	MM. Bogaerdt	Station Anvers (Bassins et Entrepôt), tél. 231.31.
Bruxelles	Matton	Rue de l'Ecuyer, n° 47, tél. 11.95.50.
Charleroi	Bolle	Quai de Flandre, n° 7, tél. 148.62.
Courtrai	Legiest	Rue du Saint-Esprit, n° 7, tél. 1.891.
Gand	Decroo	Station Gand (St-Pierre) tél. 172.65.
Hasselt	Verbeemen	Marché-aux-Avoines, n° 38, tél. 265.
Liège	Contor	Boulevard de la Sauve-nière, n° 119A, tél. 270.30.
Mons	Petit	Station Mons, tél. 1.480.

Les agents commerciaux font visite aux clients pour les aider à résoudre les questions qui pourraient les embarrasser au sujet du transport de leurs produits.



Nous sommes à votre entière disposition pour améliorer le conditionnement de l'emballage.

SIMPLIFICATION DES FORMALITES RELATIVES A L'EXPEDITION ET A LA LIVRAISON. — En vue de déranger ses clients le moins possible, la Société simplifie les formalités relatives à l'expédition et à la livraison des envois.

Son personnel préposé à l'acceptation se met obligeamment à la disposition du public pour donner toutes indications quant aux documents — lettres de voiture, bulletins d'expédition — qui doivent accompagner les envois, ou pour améliorer, le cas échéant, le conditionnement des colis de façon à garantir suffisamment la marchandise.

Les envois peuvent être présentés au transport à la gare d'expédition, ou bien enlevés à domicile par le service de camionnage dans toutes les localités où ce service fonctionne. Les services de camionnage de la Société desservent plus de 1.300 communes comptant au total environ six millions d'habitants.

Les formalités d'expédition sont très sensiblement réduites lorsque, moyennant paiement des taxes modiques de prise à domicile indiquées aux pages 20 à 23, l'expéditeur fait enlever les colis par le service de camionnage.

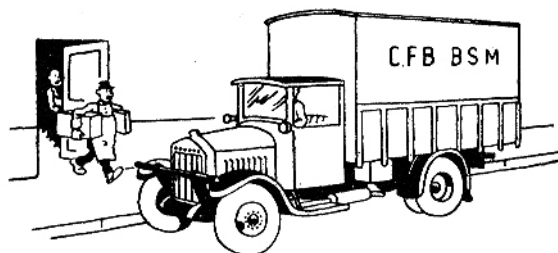
La demande de prise à domicile peut être formulée par écrit ou verbalement à la gare de départ ou encore par téléphone (voir liste à la page 20).

Les colis sont enlevés par le premier camion en partance après réception de la demande et les frais de transport des envois en port perçu sont encaissés par les soins du chemin de fer, après l'expédition.

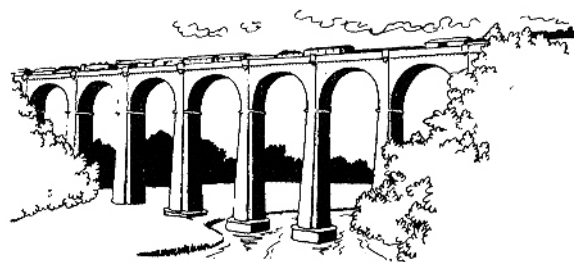
Aucun déplacement n'est donc imposé au client qui utilise ce mode de remise des envois.

Qu'il s'agisse de colis présentés à l'acceptation en gare ou de colis pris à domicile, les expéditeurs occasionnels peuvent remettre leurs envois avec un simple duplicata d'adresse mentionnant le nom et l'adresse de l'expéditeur et du destinataire, la nature de la marchandise et le poids.

Au besoin même, à défaut de duplicata d'adresse, le personnel du chemin de fer se charge de la rédaction du bulletin d'expédition.



Ne vous dérangez pas. Notre service de camionnage viendra prendre vos colis chez vous.



PAIEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT. ENVOIS CONTRE REMBOURSEMENT. CREDIT EN MATIERE DE PAIEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT. — LITIGES.

D'une manière générale, les expéditeurs ont la faculté d'acquitter les frais de transport lors de la remise des envois à l'acceptation, ou de les mettre à charge de la marchandise pour être encaissés du destinataire au moment de la livraison.

Moyennant un léger supplément de taxe, les envois peuvent n'être délivrés que contre paiement du montant d'un remboursement à indiquer en lettre de voiture. La liquidation des remboursements aux expéditeurs s'effectue par virement postal ou par chèque postal.

D'autre part, les clients parfaitement connus peuvent être autorisés à ne payer le prix de transport que dans un délai de 24 ou de 48 heures.

Dans certains cas, il leur est même ouvert un compte-courant à huit ou à quinze jours, voire à un mois.

Un compte à quinze jours ou à un mois peut servir au paiement des frais de transport dans plusieurs gares du réseau.

Au surplus, la Société Nationale s'emploie à régler rapidement et dans le meilleur esprit commercial, les litiges qui pourraient surgir

en matière de chômage de wagons, de retards, de manquants ou d'avaries à des expéditions qui lui sont confiées.

ASSURANCE FACULTATIVE DES MARCHANDISES par la Compagnie Européenne d'Assurances des Marchandises et des Bagages, rue Royale, 204, à Bruxelles.

Ce service d'assurance fonctionne dans toutes les gares du réseau.

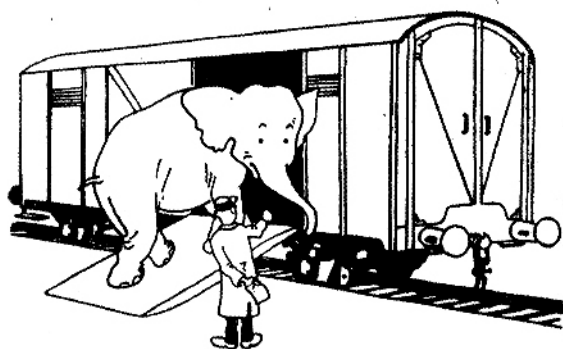
Il est assuré par les agents préposés à l'acceptation des marchandises.

ADAPTATION DU MATERIEL AU GENRE DE TRANSPORT. — Une facilité d'un autre ordre réside dans la diversité du matériel mis à la disposition des clients.

En dehors des véhicules fermés, tombereaux et plats de modèle courant, citons notamment les wagons :

— isothermes pour les envois de poissons frais;

— fermés à 22 vasistas pour le transport de bétail;



Matériel « ad hoc ».

— fermés de 60 à 75 m³ pour les groupages à destination de l'étranger. Quelques-uns de ces wagons sont aménagés pour le transport d'automobiles et de certaines catégories d'animaux;

— plats de 35, 50, 60 et 100 tonnes à plancher surbaissé pour le chargement de pièces lourdes et encombrantes;

— plats courts pour les masses pondéreuses indivisibles;

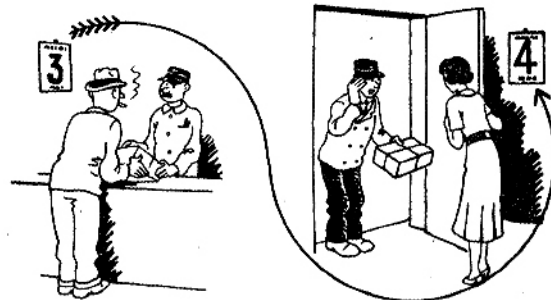
— pupitres pour les envois de glaces et de plaques de marbre.

RAPIDITÉ

La Société Nationale s'attache à accélérer l'acheminement des transports.

A cet effet, elle utilise des locomotives de plus en plus puissantes et a équipé au frein Westinghouse ses wagons à marchandises.

De plus, en vue d'assurer la livraison ra-



Une réalité: « Expédié aujourd'hui, livré demain ».

pour le rapide des envois de grosses marchandises, elle a organisé de façon minutieuse le débranchement et la formation des convois dans les gares de triage.

Afin de pouvoir traiter de même dans des délais très réduits les marchandises de détail, elle a créé quinze centres de transbordement dans des stations judicieusement choisies.

Les marchandises de détail sont acceptées le plus tard possible dans les stations, puis collectées le jour même et dirigées vers le centre de transbordement, où elles sont réparties en wagons complets et acheminées de la sorte par des trains de jonction de nuit, à marche accélérée, vers les autres centres de transbordement intéressés. Chacun de ceux-ci est chargé d'assurer la distribution aux gares destinataires dans les premières heures de la matinée du lendemain.

La formule « **Expédié aujourd'hui, livré demain** » est actuellement une réalité.



Vos marchandises de détail sont traitées dans des délais très réduits.

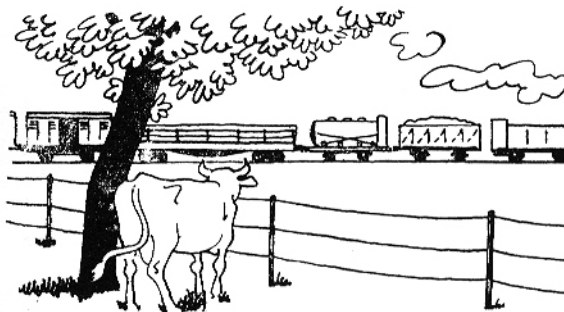
BON MARCHÉ

Les prix de transport des marchandises sur les chemins de fer belges sont les plus bas de l'Europe.

Afin de mieux faire connaître les prix réellement avantageux des transports de marchandises par chemin de fer et les caractéristiques des principaux tarifs, la Société Nationale a réuni dans la présente brochure quelques renseignements succincts relatifs à la tarification en général.

Cette brochure peut être obtenue sans frais:

- sur simple demande à envoyer à la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, bureau 13-10, rue de Louvain, 17, à Bruxelles, tél. 12.30.50,
- dans les agences commerciales mentionnées à la page 2,
- et dans toutes les gares.

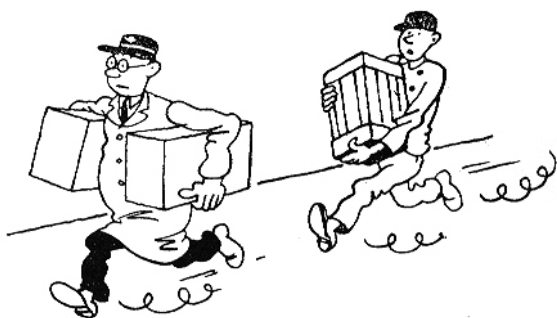


TARIFICATION

A. - SERVICE INTÉRIEUR

La tarification applicable aux transports de marchandises sur le réseau belge est régie par le **Recueil Officiel des Tarifs pour le transport des marchandises, tapissières, valeurs, etc.** Ce recueil comporte les publications suivantes :

- 1° Fascicule I : conditions réglementaires;
- 2° Fascicule Ibis : classification générale des marchandises;
- 3° Fascicule Iter : prix de transport et conditions d'application des tarifs spéciaux;
- 4° Fascicules II et III : distances d'application pour le calcul des taxes;
- 5° Fascicule IV : nomenclature et affectation des différents points tarifés du réseau belge, tableau général des gares privées et des raccordements particuliers.



Les envois au tarif exprès...

Ces fascicules et leurs suppléments sont en vente dans toutes les stations, où le public peut les consulter sans frais.

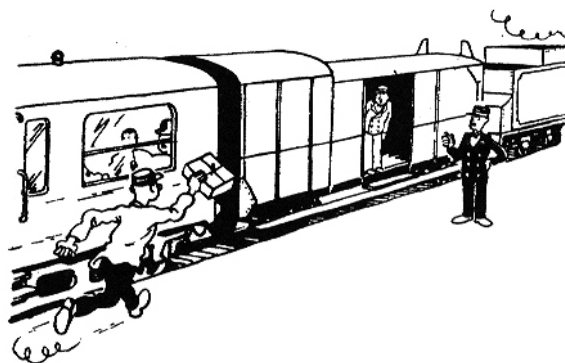
La tarification comporte les subdivisions suivantes :

I. --- TARIF EXPRES.

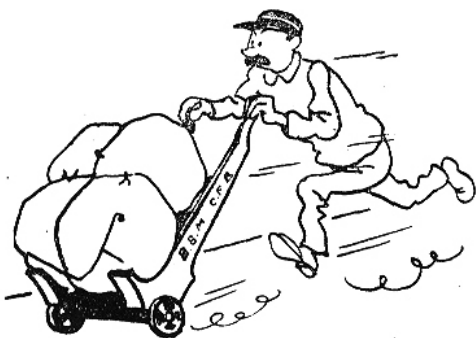
Ce tarif s'applique aux envois de tout poids à transporter par trains de voyageurs. Les envois sont expédiés par premier train partant au moins 30 minutes après l'acceptation et sont remis aux premiers trains en correspondance.

A l'arrivée à destination, ils sont remis immédiatement à domicile. Pour les envois « bureau restant », le destinataire est avisé aussitôt.

Le tarif exprès prévoit des prix réduits pour certaines denrées périssables nommément désignées : beurre, champignons, crème de lait, fromages frais, fruits et légumes frais, etc.



... sont transportés par trains de voyageurs.



Tarif exprès. Envoi à remettre au premier train en correspondance.

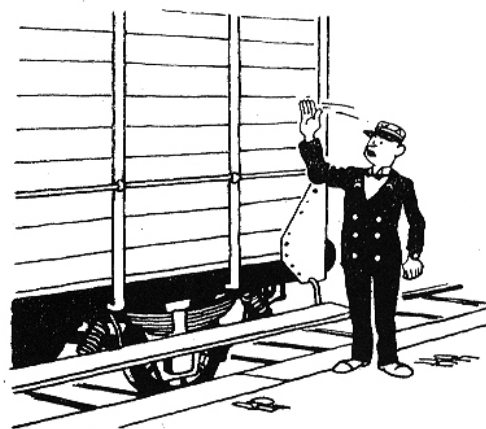
Pour les envois affranchis au moyen de timbres « chemin de fer », les taxes uniformes sont les suivantes à toutes distances :

	A. Marchandises en général.	B. Denrées périssables.
Envois du poids de 5 kg. et moins	7 fr. 50	6 fr. 50
Envois du poids de plus de 5 jusqu'à 10 kg. .	10 fr. 00	7 fr. 50
Envois du poids de plus de 10 jusqu'à 15 kg. .	11 fr. 50	8 fr. 50

Les taxes qui précèdent comprennent le frais de remise à domicile.

Au-dessus de 15 kg., les prix sont calculés à raison d'un barème kilométrique, avec minimum de 12 francs par envoi, pour les marchandises en général, et de 9 francs, pour les denrées périssables, frais de remise à domicile non compris.

Si les envois ne sont pas affranchis au moyen de timbres « chemin de fer » ou s'ils sont expédiés en port à recevoir, les prix prévus ci-dessus sont appliqués avec augmentation d'une taxe d'enregistrement de 70 centimes par colis, avec minimum de 3 francs et maximum de 10 francs par expédition.



II. --- TARIF DE GRANDE VITESSE.

Ce tarif s'applique, à la demande de l'expéditeur, aux marchandises de tout poids.

Les taxes uniformes à toutes distances sont les suivantes (frais de remise à domicile non compris), pour les envois affranchis en timbres « chemin de fer » :

Envois du poids de 10 kg. et moins fr. 5.00
Envois du poids de plus de 10 jusqu'à 20 kg. fr. 5.50

Au-dessus de 20 kg., les envois sont taxés aux prix d'un barème kilométrique avec minimum de 6 francs par expédition.

Pour les envois non affranchis au moyen de timbres « chemin de fer », mêmes prix augmentés d'une taxe d'enregistrement de 70 centimes par colis, avec minimum de 3 francs et maximum de 10 francs par expédition.

Tarifs dits « DE PORTE A PORTE ».

Il existe entre Bruxelles et Anvers, Bruxelles et Charleroi, Bruxelles et Liège (et vice-

versa), des tarifs dits « de porte à porte » à prix réduits.

Les marchandises enlevées avant-midi au domicile de l'expéditeur sont remises le même jour au domicile du destinataire.

La taxe unique comprend les frais de prise à domicile, de transport par fer et de remise à domicile.

Tarif réduit en faveur des COLIS AGRICOLES.

Enfin, les colis agricoles bénéficient de prix de transport réduits et sont remis gratuitement à domicile dans les localités où fonctionne un service de camionnage.

Produits admis :

Beurre, fruits non conservés, fromages, jambons, lapins abattus, lard, légumes non conservés, œufs, pommes de terre, miel, saucissons, viande fraîche, volaille morte.



Le colis agricole bénéficie d'un tarif extrêmement avantageux.

Prix de transport nets à toutes distances :

10 kg. et moins	fr. 6.—
Plus de 10 kg. jusqu'à 20 kg.	7.—
» 20 kg. » 30 kg.	8.—
» 30 kg. » 40 kg.	9.—
» 40 kg. » 50 kg.	10.—

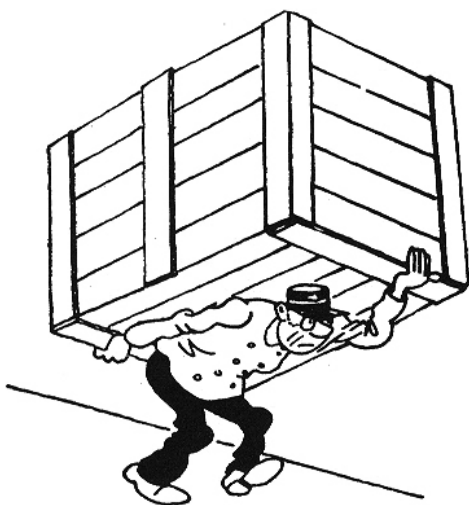
Colis contenant exclusivement :

des pommes de terre (50 kg. maxim.)	7.50
du beurre, des œufs, des fruits non conservés (60 kg. maximum) . .	12.—

III. --- TARIF DE PETITE VITESSE.

1°) POUR CHARGES INCOMPLETES.

Lorsque l'expéditeur ne revendique pas le tarif exprès ou le tarif de grande vitesse, les envois de tout poids sont taxés d'office au tarif de petite vitesse pour charges incomplètes, à moins qu'il n'y ait avantage à taxer aux prix du tarif de petite vitesse d'après les poids minima prévus pour les charges complètes.



Colis de tout poids.

Les prix de transport comportent deux barèmes :

- a) envois pesant moins de 250 kg.;
- b) envois pesant au moins 250 kg. ou payant pour ce poids.

Le minimum à percevoir est de fr. 5,50 par envoi.

2°) POUR CHARGES COMPLETES.

Le tarif de petite vitesse pour charges complètes comporte 8 classes générales et un grand nombre de tarifs spéciaux à prix réduits, notamment pour les envois à l'exportation.

Il s'applique aux envois d'un poids minimum de 10.000 kg. ou payant pour ce poids. Ce minimum est réduit à 3.000 kg. pour les marchandises rangées aux cinq premières classes.

Le tableau de classification fait l'objet du fascicule I bis, dont il est question à la page 10.

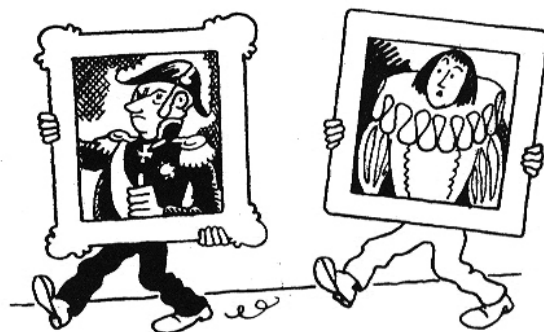
Pour calculer la taxe afférente à un transport, il convient donc de consulter attentivement ce tableau, afin de déterminer la classe générale et le tarif spécial applicable.

Les conditions d'application des tarifs spéciaux sont repris au fascicule I ter, mentionné à la même page 10.

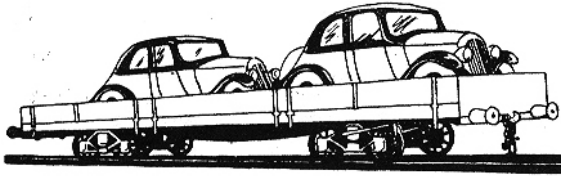
IV. --- TARIF N° 4.

Ce tarif s'applique aux envois de finances, d'œuvres d'art et d'objets précieux en général, dont la valeur dépasse 2.000 francs le kilogramme.

Les prix et les délais de transport sont ceux du tarif exprès ou du tarif de grande vitesse, selon que le transport a lieu par trains de voyageurs ou de marchandises. A la taxe au poids s'ajoute une taxe à la valeur.



Nous effectuons avec soin le transport de vos œuvres d'art.



V. --- TARIF N° 5.

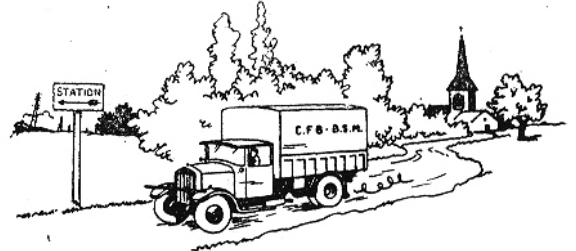
Ce tarif s'applique aux équipages et aux voitures automobiles ainsi qu'aux transports funèbres.

VI. --- TARIF N° 6.

Ce tarif s'applique aux envois d'animaux vivants à expédier en grande ou en petite vitesse.

Le prix se calcule par wagon, d'après le nombre de têtes chargées dans chaque véhicule.

L'acheminement des envois d'animaux vivants fait l'objet d'une attention toute spéciale.



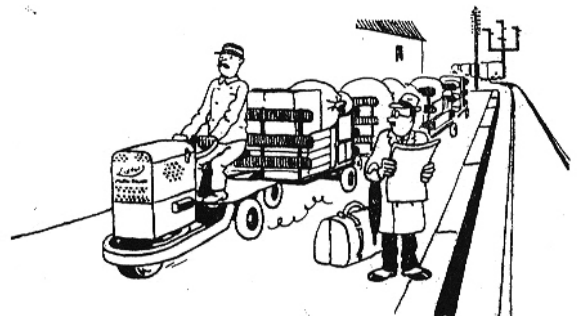
Environ 1.300 communes sont desservies par notre service de camionnage.

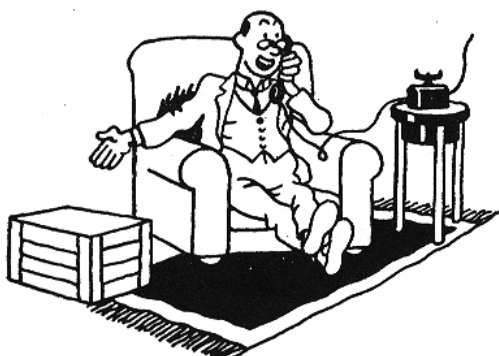
VII. --- QUELQUES SERVICES SPECIAUX.

a) SERVICES DE PRISE ET DE REMISE A DOMICILE.

Un service de prise et de remise à domicile des envois à transporter par chemin de fer fonctionne dans la plupart des localités importantes du pays.

La liste des stations pourvues d'un service de camionnage fait l'objet de l'annexe VII au fascicule I visé à la page 10.





Pas de complications: un simple coup de téléphone et vos colis seront enlevés.

Ci-après les numéros d'appel téléphonique de quelques gares importantes :

Alost (Est)	132	Haine-St-Pierre	908
Anvers:		Hasselt	179
(Central)	258.32	Iseghem	267
(Stuyvenberg)	200.48	La Louvière	168
Arlon	109	Liège (Guill.)	141.04
Audenaerde	358	Lierre	402.36
Bruges	331.07	Louvain	289
Bruxelles	26.48.55	Malines	121
(Un seul numéro pour les diverses gares.)		Mons	908
		Namur	1199
Charleroi (Sud)	111.29	Ostende	72
Courtrai	13	Renaix	164
Deynze	110	Roulers	224
		Spa	36
Gand:		Tirlemont	195
(Rabot)	103.09	Tournai	113
(Saint-Pierre)	103.11	Turnhout	252
Grammont	54	Verviers	112.72

La Société Nationale a publié une brochure indiquant en détail le territoire desservi par chacun des services de prise et de remise à domicile fonctionnant dans les stations belges.

Cette brochure permet aux expéditeurs d'adresser sans hésitation leurs envois à la station qui est à même d'en effectuer la livraison à domicile.

La brochure est en vente dans toutes les gares, au prix de fr. 14,50.

Les taxes de prise et de remise à domicile sont les suivantes :

TARIF EXPRES (par expédition) :

par fraction indivisible de 10 kg. :

1° dans les agglomérations anversoise et bruxelloise fr. 2,80

2° dans les autres localités du pays. fr. 1,70

TARIFS DE GRANDE ET DE PETITE VITESSE.

(Par expédition) dans toutes les localités du pays :

1) Marchandises au détail (1).

Envois de 10 kg. et moins fr. 1,00

Envois de plus de 10 kg. à 20 kg. . . 1,40

» » » » 20 kg. à 30 kg. . . 1,70

» » » » 30 kg. à 40 kg. . . 2,10

» » » » 40 kg. à 50 kg. . . 2,40

» » » » 50 kg. à 60 kg. . . 2,70

» » » » 60 kg. à 70 kg. . . 3,00

» » » » 70 kg. à 80 kg. . . 3,30

» » » » 80 kg. à 90 kg. . . 3,50

» » » » 90 kg. à 100 kg. . . 3,70

Envois de plus de 100 kg. : taxe pour 100 kg. (fr. 3,70) augmentée de fr. 0,20 par fraction de 10 kg. au-delà de 100 kg.

2) Marchandises par charges complètes :
Par fraction indivisible de 100 kg. fr. 1,80
avec minimum par expédition, de fr. 50,00

(1) En ce qui regarde la prise à domicile seulement, dans les agglomérations bruxelloise et anversoise, il est perçu une taxe de fr. 0,20 par fraction de 10 kg., applicable sur le poids total de toutes les expéditions enlevées au cours d'une même opération, lorsque l'expéditeur s'engage à payer sur cette base au chemin de fer au moins 100 francs par mois. Cette tarification spéciale n'est applicable qu'en faveur des seuls envois dont la prise à domicile est payée par l'expéditeur.

TARIF N° 4.

1) Taxe au poids :

— Envois taxés au tarif exprès : taxe prévue ci-dessus pour les envois du tarif exprès;

— Envois taxés au tarif de grande vitesse : taxe prévue ci-dessus pour les envois du tarif de grande vitesse.

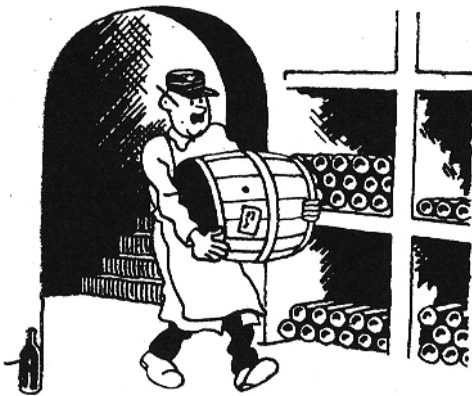
2) Taxe à la valeur.

Statues, tableaux, bronzes d'art, antiquités, objets d'art en général : par tranche de 1.000 francs fr. 2,00

Autres envois : par tranche de 1.000 fr. 0,40
avec minimum, par envoi, de . . . fr. 1,00

TARIF N° 5.

Tapissières, par voyage aller et retour, y compris le chargement sur wagon et le déchargement fr. 75.—



Nous descendons vos colis à la cave...

Dans les agglomérations bruxelloise et anversoise seulement :

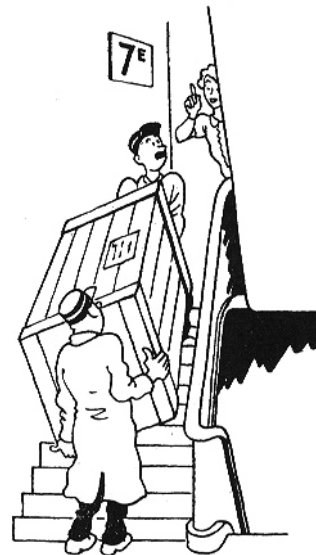
Mise en cave :

par fraction indivisible de 10 kg. . fr. 0,20
avec minimum de fr. 2,00

Frais de livraison ou d'enlèvement aux étages :

par fraction indivisible de 10 kg. . fr. 0,20
avec minimum de fr. 2,00

(Cette prestation est effectuée gratuitement si tous les colis ne pèsent pas plus de 25 kg. chacun ou si le camionneur peut faire usage d'un ascenseur.)



... et nous les montons à l'étage.

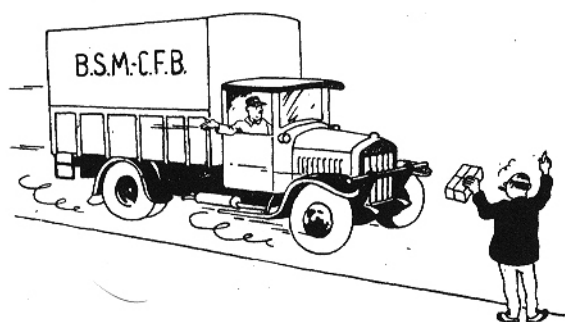
b) SERVICE DES COLIS POSTAUX A L'INTERIEUR DE LA BELGIQUE.

Les colis postaux intérieurs sont acceptés tous les jours ouvrables aux gares de la Société Nationale, aux bureaux des postes et aux haltes des chemins de fer vicinaux.

Ils sont également acceptés par les camionneurs du chemin de fer, en tournée.

Ils sont remis à domicile dans tout le pays avant 13 heures le lendemain du jour de leur acceptation. Chaque colis doit être accompagné d'un bulletin d'expédition très simple à remplir.

Les prix de transport, qui comprennent la



Nos camionneurs en tournée acceptent gratuitement les colis postaux.

taxe de remise à domicile, sont uniformes à toute distance :

— 4 francs pour les colis pesant jusqu'à 3 kg.;

— 5 francs pour ceux pesant plus de 3 kg. jusqu'à 5 kg.

Colis de poisson frais.

Pour les colis de poisson frais au départ des ports de mer belges, la taxe de transport est fixée à :

3 fr. pour les colis pesant jusqu'à 3 kg. 750,
4 fr. pour ceux de plus de 3 kg. 750, jusqu'à
6 kg. 250,



Mettez à profit le tarif spécial pour les colis de poisson frais.

y compris le poids de la glace et de l'emballage.

Colis destinés aux militaires en activité de service.

Les colis postaux adressés à des militaires en activité de service sont taxés uniformément à 4 francs jusqu'à 5 kg.



Les colis destinés à nos soldats bénéficient d'un tarif spécial.



Containers. — Economie des frais d'emballage,... simplification de la manutention...

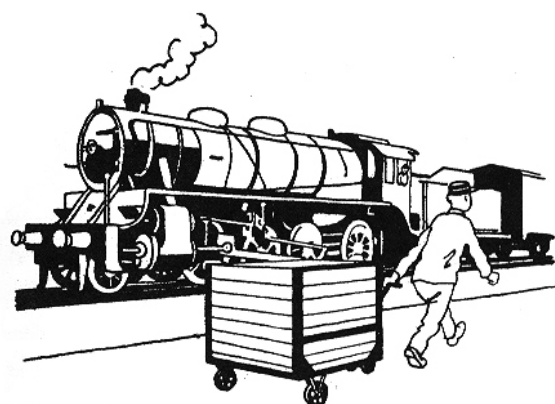
c) SERVICE DES CONTAINERS APPARTENANT A LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

Les containers sont des caisses à claires-voies ou à parois pleines, montées sur roues. munies d'un dispositif spécial qui en facilite le déplacement et le calage. Les principaux avantages à retirer de l'utilisation des containers sont :

- possibilité du trafic de porte à porte;
- économie de frais de transport;
- économie de frais d'emballage;
- simplification des opérations d'expédition et de réception;
- diminution notable des risques d'avaries;
- suppression du retour des caisses et des vidanges.

Des planches formant étagères peuvent être fournies gratuitement avec certains containers.

Des containers spécialement conçus pour les transports spéciaux : animaux vivants, li-



Containers. — ... diminution des risques d'avaries.

guides, etc., peuvent également être mis en service.

Caractéristiques de quelques types de Containers « C. F. B. ».				
Dimensions	à parois à claires-voies		à parois pleines	
	Type 1	Type 2	Type 3	Type 5
Longueur utile intérieure	1 m. 43	1 m. 43	1 m. 43	1 m. 43
Largeur utile intérieure	0 m. 83	0 m. 98	0 m. 83	0 m. 98
Hauteur utile intérieure	0 m. 96	1 m. 16	0 m. 96	1 m. 16
Capacité	1,180 m ³	1,680 m ³	1,180 m ³	1,680 m ³
Charge autorisée	1,200 kg.	1,200 kg.	1,200 kg.	1,200 kg.

Le prix de transport est établi, en tenant compte du poids net de la marchandise chargée dans le container, avec un minimum de 200 kg. Les taxes de prise et de remise à domicile des containers chargés sont calcu-

lées sur les mêmes bases. En outre, à titre de location, il est perçu, par container, une taxe de 0,15 fr. par km. de parcours à charge. La prise et la remise à domicile des containers vides sont gratuites.

Le délai de restitution des containers est large. Un container, mis à la disposition de la clientèle, ne doit être restitué que le lendemain, avant la fermeture des bureaux. Le chômage ne prend cours que le surlendemain.

Dans le but de bénéficier de la tarification par charge complète, il est loisible à la clientèle d'expédier dans un wagon plusieurs containers adressés à des destinataires différents d'une même localité. Le chemin de fer se charge du dégroupage et éventuellement de la remise à domicile.

Le retour des vidanges des marchandises expédiées en container peut être assuré moyennant paiement de la seule taxe de location de fr. 0,15 par km. de parcours, à la condition expresse de réutiliser immédiatement les containers arrivés sous charge, pour la réexpédition vers la station d'origine.

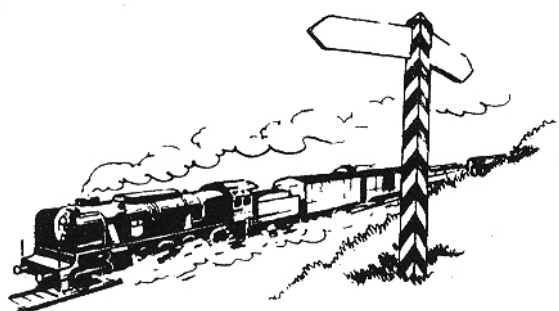
N. B. — Nos containers sont admis à l'échange avec l'Allemagne, le Grand-Duché de Luxembourg, la France et la Hollande. Ils peuvent également être admis au transport sur les chemins de fer vicinaux.

Les stations sont en mesure d'indiquer les conditions tarifaires applicables en l'occurrence.

D'autres accords sont en préparation avec les principaux réseaux d'Europe.

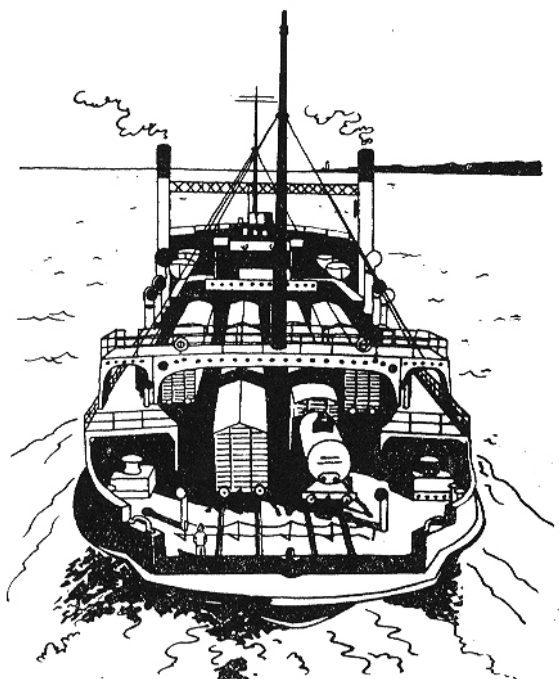
Sur demande écrite ou téléphonique adressée au Service des Containers de la S.N.C. F.B., rue de Louvain, 21, à Bruxelles. tél. 12.30.50, un spécialiste se rend sur place pour fournir toute la documentation désirable concernant les expéditions par containers et l'emballage des marchandises.





B. - SERVICES INTERNATIONAUX

Afin de faciliter les échanges internationaux, le réseau belge a créé en collaboration avec les chemins de fer étrangers des tarifs



Un ferry-boat assurant le trafic entre Zeebrugge et Harwich.



Le trafic de et vers les ports de mer belges.

directs permettant de calculer les prix de bout en bout des transports internationaux.

Pour le trafic de et vers la Belgique il existe les tarifs directs suivants :

- 1° Entre la Belgique et l'Allemagne;
- 2° Entre la Belgique et Bâle par l'Allemagne et par la France;
- 3° Entre la Belgique et l'Angleterre;
- 4° Entre la Belgique et l'Italie;
- 5° Entre la Belgique et la Tchéco-Slovaquie;
- 6° Entre la Belgique et la Pologne.

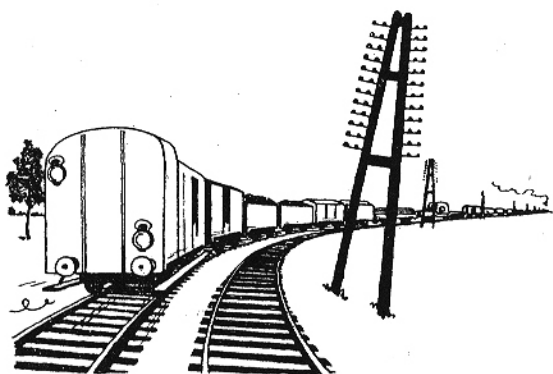
En outre, les Chemins de fer belges gèrent et assurent le trafic des colis postaux internationaux avec tous les pays qui ont adhéré à l'Union Postale Universelle.

Tous ces tarifs peuvent être consultés sans aucun frais :

- dans les gares de la Société Nationale,
- dans les agences commerciales installées en Belgique et indiquées à la page 2,
- ainsi que dans les agences établies à l'étranger aux adresses suivantes :

<i>Siège de l'agence</i>	<i>Représentant commercial</i>	<i>Adresse</i>
Basel	MM. Grandjean	59, Leimenstrasse, Basel. Adresse tél. « Sonaminfer » (1), Basel. Téléphone 44.459.
Köln	Schuind	Rampe der Hohenzollernbrücke, Köln. Adr. tél. « Sonaminfer » (1), Köln. Téléphone Rheinland, 22-3893.
London	Mertz	Belgian Railways and Marine, 99, Regent Str., London W 1. Adr. tél. : « Sonaminfer » (1), Piccy London. Téléphone: Regent 5992.
Luxembourg	Van Cauwenberge	Place de Paris, Luxembourg. Adr. tél. « Sonaminfer » (1), Luxembourg. Tél. 23-93.
Milano	Dubois	23, Via Manzoni, Milano. Adr. tél. : « Sonaminfer » (1), Milano. Téléphone: 81.419.
Paris	Vandevliet	14, rue du 4 Septembre, Paris. Téléphone: Richelieu 61-08.

(1) A partir du 1^{er} octobre 1935, l'adresse télégraphique « Sonaminfer » sera remplacée par celle « Railbel ».



Illustrations de Hergé.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a publié également
une brochure intitulée

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ● A L'USAGE DES ● VOYAGEURS ●

Elle peut être
obtenue sans frais,
sur simple demande
à la Société Nationale des Chemins de
Fer Belges, bureau
13-10, rue de Louvain, 17, Bruxelles,
téléphone 12.30.50